

LE DEVOIR

LIBRE DE PENSER

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

Comment contourner la loi

« Arrêtons de dire que les compagnies ne financent pas les partis politiques. C'est faux. »

22 février 2001 | Kathleen Lévesque | Québec

Des entreprises contournent la loi en contribuant à la caisse des partis politiques par des moyens détournés vraisemblablement érigés en système.

Depuis son adoption, en 1977, la Loi sur le financement des partis politiques réserve aux seuls électeurs le droit de contribuer à la caisse électorale d'un parti. Cependant, une analyse des listes publiques des donateurs révèle que des dizaines de milliers de dollars proviennent de personnes toutes liées à la même entreprise. Ces contributions individuelles seraient en fait des bonis, des dividendes ou des frais de représentation déguisés: l'employé, l'associé ou le propriétaire d'une société est ni plus ni moins un intermédiaire ou un prête-nom.

Yves Duhaime, ministre dans le gouvernement de René Lévesque et aujourd'hui consultant dans le secteur privé, soutient sans ambages qu'il y a un fossé entre le discours officiel des partis politiques et ce qui se fait sur le terrain. « En théorie, les entreprises ne souscrivent pas aux partis politiques. En pratique, il en va autrement. Par exemple, un cadre supérieur d'une compagnie qui fait un don maximum de 3000 \$, croyez-vous qu'il prend ça à même son salaire? Son patron lui donne un boni de 6000 \$, disons avec un taux d'imposition de 50 %. Ça fait donc 1500 \$ au fédéral, 1500 \$ à Québec et 3000 \$ au parti. C'est ça qui se produit. Ça a toujours marché. Les grands bureaux de professionnels font tous la même chose », affirme M. Duhaime.

Un autre moyen de contourner la loi

Le Devoir a cherché à obtenir le témoignage à découvert de chefs d'entreprise qui agissent comme le décrit M. Duhaime, mais en vain. Toutefois, le patron d'une PME, qui souhaite conserver l'anonymat, a consenti à expliquer l'autre méthode qu'il a trouvée pour contourner la loi.

L'homme d'affaires a constitué une petite caisse; il verse ainsi en argent comptant à ses employés le montant de leur contribution à une formation politique. L'employé, qui dans les faits sert de prête-nom, retire tout de même les avantages fiscaux liés à sa contribution à un parti politique. Comme le prévoit la loi, tout souscripteur est bénéficiaire, lorsqu'il remplit sa déclaration de revenus, d'un crédit d'impôt équivalant à 75 % de la première tranche de 200 \$

de sa contribution et à 50 % pour la tranche suivante de 200 \$, et ce, pour un maximum de crédit d'impôt de 250 \$ par année.

« Je me suis débrouillé pour avoir du liquide. Ça ne se justifie pas du tout dans l'entreprise. La petite caisse ne sert qu'à contribuer aux caisses de partis, explique l'homme d'affaires. Ça ne sert qu'à ça. Tous les employés ont une carte de crédit, on a des coupons de taxi; si on doit acheter des bouteilles d'eau, la personne se fait rembourser par la suite. »

Auparavant, l'entreprise de cet entrepreneur finançait des partis politiques par le biais de ses employés mais selon une autre méthode qui comportait certains risques. « Longtemps, j'ai fonctionné avec les employés en leur demandant de me fournir des reçus de restaurant ou de transport. Mais si le vérificateur était entré chez nous, il y aurait des affaires sur lesquelles il aurait posé des questions. Si tu as un budget de représentation de un million par année, 50 000 \$ de dépenses de plus ou de moins, ça ne fait pas une grosse différence. Ça se cache bien », fait-il valoir en soulignant que la petite taille de son entreprise ne lui donne pas « les mêmes capacités de camoufler ça ».

Malgré son statut de PME, cette entreprise verse entre 10 000 et 15 000 \$ par année aux partis politiques. Le Parti québécois est le principal bénéficiaire avec plus de 90 % de ces dons. Une somme de 1000 \$ est versée au Parti libéral du Canada. « Je donne aussi quelques grenailles au Parti libéral du Québec. Et ce n'est pas désintéressé. Je sème pour l'avenir. Il va y avoir un changement de gouvernement un jour », dit-il en haussant les épaules.

Il y a deux ans, l'ancien Directeur général des élections au Québec, Pierre-F. Côté, avait souligné dans une présentation faite à l'occasion d'un colloque sur l'éthique et les conflits d'intérêts qu'« il semble que se multiplient les contributions des personnes morales au financement des partis politiques ». Devant cet état de choses, M. Côté avait même proposé de revoir les règles du financement des partis politiques après avoir fait la promotion du système québécois pendant des années. « Le financement populaire ne suffit plus à combler les besoins financiers des partis politiques. Il faut explorer de nouvelles avenues. On ne peut continuer à mettre un grand nombre de personnes dans la situation d'agir, en fait, de façon incorrecte », avait-il alors déclaré.

Des souscripteurs liés à des entreprises

Promoteur au Bloc québécois de l'ouverture du parti aux dons d'entreprises l'année dernière, Yves Duhaime estime que les partis politiques au Québec se vautrent dans l'hypocrisie. « Il y a trente ans, on faisait les quartiers et on ramassait deux piastres, trois piastres, cinq piastres. Allez trouver du monde aujourd'hui pour faire ça. Ça a fait son temps. Arrêtons de dire que les compagnies ne financent pas les partis politiques. C'est faux », affirme M. Duhaime d'un ton tranchant. « [...] Les compagnies financent indirectement les partis. Si on trouve [dans la liste publique des contributeurs] 100 comptables agréés qui exercent sous la même dénomination sociale, c'est donc qu'il y a quelqu'un à l'intérieur qui se charge de faire le tour. Si ces 100 personnes donnent 3000 \$ chacune, ça fait 300 000 \$. Ce sont des contributions individuelles mais le trésorier de la formation politique qui reçoit sait très bien d'où cela vient. » L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), qui a numérisé les

données contenues dans les rapports financiers du Parti québécois et du Parti libéral du Québec des deux dernières années, a alerté le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, en novembre dernier. Le syndicat s'inquiète que les contributeurs liés à des entreprises, des firmes d'ingénierie et d'architecture, des cabinets d'avocats ou des sociétés du milieu de la construction soient nombreux parmi les souscripteurs, ce qui est particulièrement vrai chez les donateurs versant le maximum de 3000 \$ autorisé par la loi. Plusieurs donateurs proviennent d'ailleurs d'une seule et même firme. « Ce sont des dizaines de milliers de dollars qu'ensemble des personnes liées à une même entreprise donnent parfois à l'un ou l'autre parti politique », soulignait l'APIGQ au ministre Chevrette.

Dans une première étape de croisement de données et de vérifications, l'APIGQ a relevé 147 souscripteurs à la caisse péquiste en 1999 qui étaient liés à une entreprise susceptible de recevoir des contrats ou de bénéficier de subventions de la part du gouvernement du Québec et de ses sociétés, sur un total de 7088 donateurs. Par exemple, Jacques Chalifour, d'Armada Communication, a versé 1000 \$ au PQ en 1999. Son collègue Henry Fuoco a pour sa part donné 2150 \$ au PQ la même année. Chez Asphalte Desjardins, on retrouve le président, Pierre Desjardins, et le secrétaire, Claude Desjardins, qui ont respectivement donné 1250 \$ et 1700 \$ au PQ en 1999. Dans la firme Génivel-BPR, on compte aussi quelques contributeurs au financement du Parti québécois: Roger Laberge a donné 2000 \$ en 1999, Robert Lottinville a versé 2750 \$ en 1998, Jean-Claude Dufour a donné 500 \$ en 1999 et Gilles Lalonde a donné 500 \$ en 1999 et 750 \$ l'année précédente.

Mais plusieurs des donateurs contribuent, comme le leur permet la loi, tant à un parti qu'à un autre. C'est le cas, par exemple, de Jean Teasdale, directeur général de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, qui a versé 500 \$ aux libéraux et 850 \$ aux péquistes en 1999. Diane St-Germain-Melançon, qui dirige l'entreprise Tapico, a donné 300 \$ au PLQ et 250 \$ au PQ en 1999. L'époux de Mme St-Germain-Melançon, Marcel Melançon, président de Constructions Marton, qui a contribué pour 2375 \$ en 1999 à la caisse du Parti québécois, a également aidé bénévolement le Parti québécois en 1995 pour amasser des fonds.

Plusieurs des donateurs contreviennent à la loi en donnant l'adresse de leur entreprise plutôt que celle de leur domicile. « Pourtant, la divulgation de l'identité des donateurs est un principe de base de contrôle du financement des partis politiques », rappelaient les ingénieurs au ministre Chevrette. « En effet, en l'absence de coordonnées précises des donateurs, il devient impossible de retracer ceux qui donnent plus que ce que la loi ne leur permet. »

L'effet des contributions aux caisses des partis

Mais par-delà les supposés stratagèmes et ruses, la grande question est de savoir si les contributions d'entreprises ont une véritable influence. Le chef d'entreprise rencontré estime que les dons de sa société donnent des résultats; des projets ont avancé après que certains ministres du gouvernement péquiste ont été sensibilisés. Mais contrairement au niveau municipal, où il affirme qu'« il est possible d'acheter des contrats », au niveau provincial, il s'agit plutôt d'avoir une oreille attentive d'un ministre.

« Le seul intérêt que j'ai d'acheter des billets de cocktail, c'est que le ministre concerné le

sache. Mais les montants que j'ai donnés, en regard des avantages que j'ai reçus, n'ont aucune proportion. [...] Le lien entre les contributions au parti au pouvoir et l'obtention de contrats n'est pas évident. Mais si tu ne finances pas, tu peux te retrouver sur la "black list" », assure-t-il.

Cet entrepreneur dit être sollicité par les attachés politiques dans les cabinets ministériels pour participer à des activités partisans. Ce mode de financement est d'ailleurs en croissance au Parti québécois, qui tend ainsi à rejoindre les libéraux dans leurs façons de se financer. Le nombre de billets de cocktail proposés varie donc selon l'impact de tel ou tel ministre sur l'entreprise.

« Face aux grandes entreprises, les attentes sont beaucoup plus grandes. Je sais qu'il existe des listes d'entreprises avec ce que l'on prévoit obtenir d'elles », explique-t-il. « Pour mon entreprise, ce n'est absolument pas payant d'acheter des billets de cocktail de Bernard Landry [ministre des Finances et aspirant premier ministre], poursuit l'homme d'affaires. Il y a des gens qui, pour être proches de Landry, vont acheter des milliers de dollars de billets de cocktail, ce que je ne suis pas capable de faire. Devant une firme qui achète 50 billets à 200 \$, je ne fais pas le poids. Mais j'y vais quand même. Je n'ai pas le choix. Il faut être vu. Si tu fais des affaires et que tu n'es pas au cocktail de Landry, ce sera remarqué. Alors, pour être dans la "game", j'achète des billets. »

Selon le chef d'entreprise interviewé, « les péquistes sont des enfants de chœur à côté des libéraux », qui auraient développé une vaste expertise pour obtenir du financement auprès des entreprises tout en se conformant à la loi. « Ceux qui ramassent de l'argent pour le PQ voudraient que les ministres soient moins accessibles pour pouvoir dire: "si tu veux avoir accès aux ministres, il faut que tu cotises". Avec les libéraux, je n'arrivais jamais à avoir une rencontre avec un ministre. Il aurait fallu payer. Je n'ose pas imaginer les sommes. Avec la filière péquiste, si tu es persévérant, tu réussis à parler à des ministres », soutient-il.

Selon Yves Duhaime, la société québécoise se montre beaucoup trop frileuse face au financement des partis politiques par des personnes morales. « En quoi ça dérange un élu dans une formation politique qu'une compagnie ou une association fasse une contribution qui est rendue publique? Rien. Tous les partis politiques au Québec se pénalisent. C'est très difficile d'organiser du financement public, celui qui est divulgué », fait valoir M. Duhaime.

Le chef d'entreprise interviewé préférerait financer des partis politiques visière levée, ce qui a d'ailleurs motivé sa décision d'accorder une entrevue. « Ce qui me scandalise, ce n'est pas de donner de l'argent, c'est que tout le monde est pris dans le système. J'aimerais mieux, de façon transparente, avoir un poste budgétaire "contributions aux partis"», laisse-t-il tomber.